Montréal-Nord
Montréal

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.056

Afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562 et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 29 juin 2020, le premier projet de Règlement R.R.1562.056 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562 et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-049 le premier projet de Règlement R.R.1562.056 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 22 août 2020 à l'adresse courriel suivante : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

DOCUMENTATION

Le projet de règlement, l'illustration par croquis des zones concernées ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise les zones décrites ci-dessous :

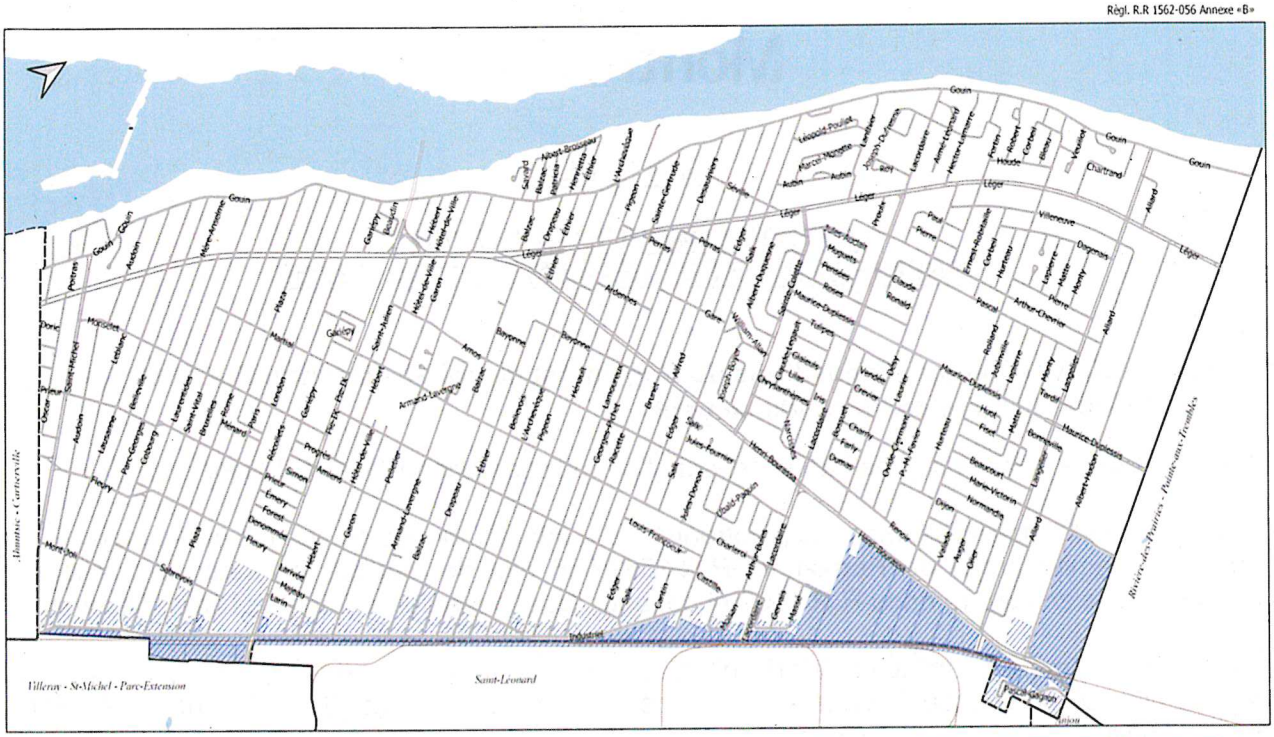
Montréal-Nord
Montréal
Terrains situés à proximité d'une voie ferrée
Annexe 7.1
Règlement de zonage refondu 1562
Limites des zones
Terrains situés à 30 mètres ou moins de l'emprise d'une voie ferrée
Terrains situés à 75 mètres ou moins de l'emprise d'une voie ferrée
0
0.5
1 km
Conception : Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Source : Unité d'évaluation foncière en date du 31 décembre 2019
Saint-Léonard
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

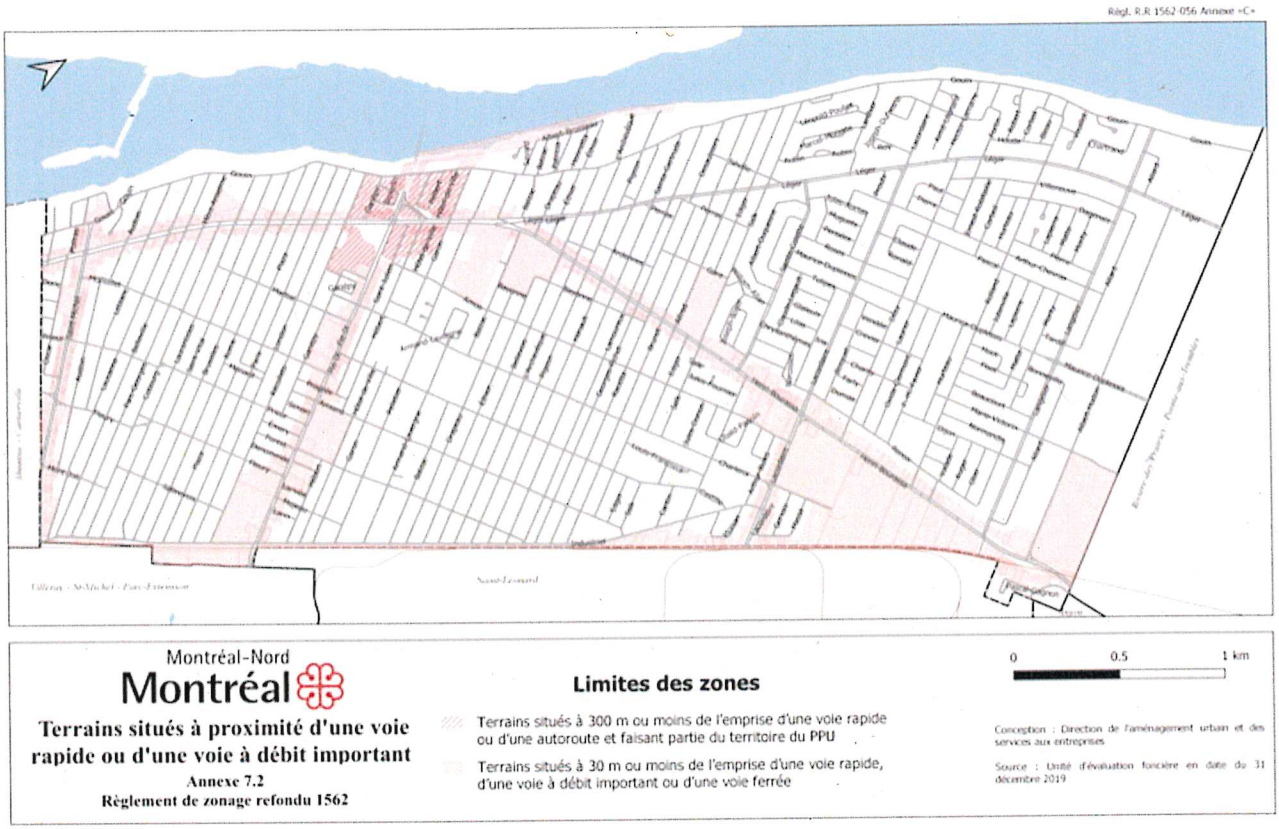

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 7 août 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate